

La Marche des Fiertés 2005 pose avec force l'exigence d'une pleine égalité des droits pour tous les couples, y compris celui de pouvoir élever des enfants.

Ces aspirations sont légitimes. La Cgt est présente aujourd'hui pour s'impliquer dans cette démarche.

Attachée au droit et au respect de la vie privée, elle s'engage avec son collectif de lutte contre l'homophobie, ses militantes et ses militants, ses élu-e-s ; dans les entreprises et dans la cité pour défendre les salariés Lgbt victimes de discriminations, de violences et d'atteintes à leur dignité.

Elle engage une réflexion sur l'accès au mariage pour les couples de même sexe et l'homoparentalité et, sans attendre, elle veut agir pour l'égalité et l'accès à de nouveaux droits.

Trop souvent l'homophobie s'exprime dans les entreprises entre collègues ou via la hiérarchie. Pour avoir des salariés divisés, dociles, asservis à ses objectifs, pour mieux s'accaparer les fruits du travail humain, le patronat a besoin de peser sur les consciences, d'entretenir les confusions et d'opposer : français / immigrés, femmes / hommes, homos / hétéros...

La Cgt travaille avec le mouvement associatif pour faire avancer une réelle égalité de droits pour tous, quels que soient l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la couleur de la peau, le sexe, l'âge, l'origine ethnique.

(N'hésitez pas à nous faire part de vos problèmes, de votre opinion au courriel : discrim@cgt.fr).



Vivre ensemble avec nos différences



*Tous les couples, toutes les personnes
doivent avoir les mêmes droits
au travail et dans la vie.*

Conception : la Cgt, activité Discriminations - Maquette : département Communication, migh et tc 15/06/05 - Imprimerie : Allages
CT, Gentilly - NE PAS JETER SUR LA VOTIE PUBLIQUE

Pour mes revendications, pour mes droits, je me syndique **avec la cgt Gagner c'est possible**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 6-4, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



Ensemble, l'égalité maintenant...

Un combat sans complaisance

La Cgt, qui lutte pour le mieux être et la liberté, ne peut supporter que la dignité des lesbiennes, des trans, des bi, des gays (Lgbt) soit bafouée.

Lutter contre les attitudes, les propos, les violences et les discriminations dont sont victimes certaines personnes du seul fait de leur orientation sexuelle, c'est défendre le droit de chacune et de chacun à la vie privée.

Trop d'incompréhensions, d'injustices, de mal-être sont vécus dans le silence et la souffrance. Face à l'intolérance, des jeunes, en recherche d'identité, doutent de leurs capacités à assumer leur différence et sont parfois poussés à mettre fin à leurs jours ou à tenter de le faire.

Ensemble, nous pouvons faire reculer l'homophobie, les tabous, les idées préconçues et infondées pour imposer le respect de toutes et de tous.

Des outils pour l'action

Bien qu'encore incomplets, des outils juridiques existent pour combattre les discriminations Lgbt, notamment dans le Code du travail et le Code pénal.

L'Article L122.45 du Code du travail stipule, en résumé « qu'aucune personne ne peut être discriminée à l'embauche et dans son déroulement professionnel... en raison de son origine, de son sexe, de son apparence physique, de son orientation sexuelle... »

La charge de la preuve, sans être totalement inversée, oblige le « discriminant » à démontrer que son attitude ou sa décision n'est pas fondée sur une volonté de discriminer.

La protection des témoins, les pouvoirs d'investigation des inspecteurs du travail sont élargis.

Les médecins du travail, les Chsct peuvent être mobilisés. Les organisations syndicales et les associations peuvent ester en justice aux côtés ou en substitution de la personne discriminée.

La loi du 7 décembre 2004 renforce la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste et homophobe.

Un logement ne peut être refusé au prétexte de l'orientation sexuelle (loi du 6 juillet 1989).

Des revendications à conquérir

Mettre à égalité de droits les différentes formes d'union (pacs, mariage, concubinage) :

➡ élargissement du droit au congé parental et ou de paternité, partage de l'autorité parentale ;

➡ droits liés à la vie quotidienne (pension de réversion/retraite, assurances, protection sociale, succession, droit au séjour, reconnaissance du lien familial...);

• célébration du Pacs en mairie, droit aux congés comme pour un mariage ;

• droit pour tout couple d'harmoniser les dates de congés ;

• égalité de traitement pour les activités sociales et culturelles des comités d'entreprises ;

Eduquer au respect de la diversité des sexualités :

➡ développer des campagnes d'information pour faire reculer les préjugés, les idées erronées ;

➡ former les personnels en contact avec le public (enseignants, policiers, personnels de sécurité, préfetures, Assedics...).

Combattre toutes les discriminations dans l'accès à l'emploi, à la promotion, au logement...

Agir au plan international.

➡ pour l'abolition de la répression contre les minorités sexuelles ;

➡ accorder le droit d'asile aux personnes persécutées, en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Renforcer les dispositifs de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, dont le sida, qui touchent les homos comme les hétéros. Améliorer la prise en charge de la Sécurité sociale.

si :

$$\text{♂} = \text{♀}$$

ou a donc :

$$\text{♂} + \text{♂} = \text{♀} + \text{♀}$$

et par conséquent :

$$\text{♂} + \text{♂} = \text{♂} + \text{♀}$$

ou

$$\text{♀} + \text{♀} = \text{♂} + \text{♀}$$